



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 24 juin 2020

Direction des services du cabinet
Service des sécurités
Bureau gestion de crise, défense
et sécurité nationale
Affaire suivie par Stéphanie Colas

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires

Copie à Mesdames et Messieurs les
sous-préfets

Objet : Prévention des feux de forêt

Les conditions climatiques particulièrement sèches qui prévalent depuis quelques années ont fragilisé l'état de la végétation et rendent les massifs forestiers particulièrement sensibles au risque « feu de forêt ».

C'est pourquoi, je souhaite rappeler le niveau de réactivité et d'anticipation dont doit faire preuve l'ensemble des acteurs de la défense de la forêt contre l'incendie. Dans ce domaine, le débroussaillage, même s'il n'est pas une obligation légale sur l'ensemble du territoire, est un outil majeur de la stratégie de prévention.

En effet, sur un terrain parfaitement débroussaillé, le feu se propage beaucoup moins et l'intervention des sapeurs-pompiers est sécurisée et facilitée.

Aussi, je vous demande de bien vouloir rappeler à vos administrés l'utilité du débroussaillage et les inviter à adopter un comportement responsable en évitant également le brûlage des végétaux. Les déchets verts doivent ainsi être déposés dans les déchetteries prévues à cet effet.

De la même manière, vous veillerez à intégrer ces préconisations dans la gestion de vos espaces verts et des forêts domaniales.

Je sais compter sur votre implication dans cette action très importante pour la sécurité de nos concitoyens, et celle des sapeurs-pompiers.


Jean-Sébastien LAMONTAGNE

